



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2014-091

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le seize décembre, à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire. Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Laurence COLLADO, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, Maylis COSTAMAGNO.

Excusés : Nathalie PEREZ LEROUX représentée par Aude ABIME,
Siegfried JAEGER représenté par Alain POILPRÉ,
Bertrand STELZ représenté par Hugues MARTIN,
Fabien MICHEL représenté par Maylis COSTAMAGNO.

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET SPORTIFS POUR L'ÉCOLE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 2014-046 du 27 mai 2014 la commune a décidé d'acheter et de faire installer des équipements informatiques et sportifs pour l'école communale.

Le Maire présente au Conseil Municipal les devis des entreprises suivantes :

OBJETS	FOURNISSEURS	MONTANT H.T.
Extension réseau	STCE Provence	2 592.00 €
Équipement informatique	SBI	12 500.00 €
Équipement informatique	SBI	4 991.67 €
Équipement informatique	Bureau Vallée	713.17 €
Équipement bureautique	Bureau Vallée	829.48 €
Équipement 6 armoires	BRICOMAN	645.00 €
Équipement bibliothèque	Nathan	1 244.93 €
Sol amortissant toboggan	ACM Jeux	2 831.33 €
Équipement sportif	CASAL Sport	1 431.29 €
TOTAL		27 778.87 €

Le Maire informe le Conseil Municipal que les modalités de mise en concurrence en matière de marché public ont été effectuées conformément à la délibération n° 2014-044 du 27 mai 2014.

Il précise également qu'une aide financière d'un montant de 14 835 € a été accordée par le Conseil Régional PACA dans le cadre du Fonds de Solidarité Locale de l'année 2014.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de retenir les entreprises mentionnées ci-dessus pour un montant total de 27 778,87 € HT soit 33 334,64 € TTC,

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au B.P. 2014.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hughes MARTIN

